

Nom de la priorité ciblée :

Attractivité et Cohésion : Consolider notre Expérience et nos Savoir-faire (ACCES)

Aujourd'hui, nul ne peut envisager une politique de développement durable sans consolider son attractivité et sa cohésion territoriale.

Celles-ci trouvent en Val d'Adour une traduction toute particulière à travers :

- la préservation et la valorisation de la ressource en eau ;
- le développement de services de qualité ;
- les partenariats entre secteurs public et privé.

Si le choix s'est porté sur les domaines où l'implication du Pays a été reconnue, c'est :

- d'une part que ces domaines ont toujours constitué des priorités d'intervention ;
- d'autre part, que l'organisation actuelle du territoire, grâce aux partenariats construits depuis plusieurs années, permet d'y intervenir plus facilement ;
- et enfin, malgré des investissements conséquents, des marges de progrès sont avérées.

La valeur ajoutée que pourra apporter le programme LEADER se situera sur l'accompagnement à la démarche de progrès souhaitée par le Pays du Val d'Adour.

Quatre objectifs stratégiques ont été retenus pour répondre à cette priorité ciblée :

Objectif 1 : Préserver et valoriser notre patrimoine commun : l'Adour.

Il s'agira de :

- Promouvoir sa découverte pour une meilleure reconnaissance et une meilleure préservation
- Accompagner l'évolution des pratiques pour la préservation de ce patrimoine

La mise en place Natura 2000 de l'Adour Amont sera l'occasion d'organiser de nouveaux partenariats, notamment grâce à l'implication des agriculteurs, principaux usagers du site. En complément, il s'agira de mener une opération d'envergure dédiée à la création d'un sentier de découverte de l'Adour et de son patrimoine afin que chacun puisse reconnaître sa richesse et ainsi mieux la préserver.

Comme le préconise la politique régionale de développement rural, la pérennité de la qualité des milieux remarquables, voire leur amélioration, gagneront à être organisées dans le cadre de logiques territoriales. Ces mêmes logiques devront permettre une appropriation et une valorisation locale de ces milieux remarquables. C'est bien ce qui est prévu de réaliser en Val d'Adour.

Objectif 2 : Renforcer le dialogue et les compétences pour une meilleure gestion des ressources naturelles en :

- Accompagnant l'évolution des pratiques au sein des collectivités
- Accompagnant l'évolution des pratiques des acteurs privés

Les effets attendus visent une amélioration sensible des pratiques, tant de la part de la profession agricole, que des collectivités ou des acteurs économiques en matière d'utilisation de produits phytosanitaires. Ces pratiques actuelles ont un impact encore trop significatif sur la dégradation de la ressource en eau et plus particulièrement sur la nappe alluviale de l'Adour.

Comme le préconise la politique régionale de développement rural, une politique fortement territorialisée et cohérente avec les orientations du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux et la politique d'intervention de l'Agence de l'eau Adour-Garonne devra permettre la diminution de la pression issue de l'utilisation des produits phytosanitaires. C'est ce que vise cet objectif du programme LEADER grâce au soutien du Plan d'Action Territorial Adour.

Objectif 3 : Garantir des services de qualité et accessibles à tous dans les domaines de :

- L'accueil de la petite enfance
- De la santé
- De la diffusion culturelle

Le développement de services de qualité sur le territoire à court, moyen et long terme doit permettre d'anticiper les évolutions démographiques et par conséquent de répondre aux besoins actuels et futurs des populations (jeunes, parents, personnes âgées).

Les effets attendus dans ce domaine résideront dans la création de structures d'accueil en faveur de la petite enfance afin de garantir une couverture équilibrée du territoire. Dans le domaine de la santé, il s'agira d'anticiper et de remédier à la désertification médicale attendue grâce au soutien à de nouvelles organisations.

Considéré comme un secteur en croissance au niveau des besoins, le domaine des services à la population est l'axe prioritaire d'intervention au niveau de la politique régionale de développement rural. Conformément à celle-ci, le programme LEADER devra permettre de pallier le déficit constaté dans certains domaines, en particulier dans le domaine médical, et de lever les freins à l'émergence de projets menés par des collectivités, des associations en partenariat avec des acteurs privés.

Objectif 4 : S'appuyer sur un réseau de partenaires et de compétences afin de:

- Animer, gérer et évaluer le programme LEADER
- Promouvoir l'ouverture et les échanges

Cet objectif visera un accompagnement efficace pour la mise en place du programme LEADER, en veillant à la pérennisation des partenariats et de la concertation organisés sur le Pays du Val d'Adour. Cette mise en œuvre sera complétée par des projets de coopération interterritoriale et transnationale qui ne pourront qu'apporter une valeur ajoutée aux initiatives locales soutenues.

Conformément à la politique régionale de développement rural, la mise en place du programme LEADER en Val d'Adour contribuera à encourager les démarches ascendantes, qui privilégient des approches au plus près du territoire et des besoins des acteurs locaux.

Stratégie générale du Pays	Valeur ajoutée du programme LEADER	Ciblage du programme LEADER	Priorité ciblée	Objectifs stratégiques	Fiches-actions	
<p>Un double engagement :</p> <p>⇒ Recentrer les priorités</p> <p>⇒ S'inscrire dans une démarche de progrès</p>	<p>Mobiliser les interventions pour soutenir la démarche de progrès</p>	<p>Sur les domaines où l'implication du Pays du Val d'Adour a été reconnue</p>	<p>ATTRACTIVITE : Le patrimoine naturel et la ressource en eau</p>	<p>Préserver et valoriser notre patrimoine commun : l'Adour</p>	1	Promouvoir la découverte de notre patrimoine
					2	Accompagner l'évolution des pratiques agricoles pour la préservation du patrimoine
				<p>Renforcer le dialogue et les compétences pour une meilleure gestion des ressources naturelles</p>	3	Accompagner l'évolution des pratiques au sein des collectivités
					4	Accompagner l'évolution des pratiques des acteurs privés
			<p>COHESION : Les services Le partenariat public/privé La coopération</p>	<p>Garantir des services de qualité et accessibles à tous</p>	5	Garantir un service d'accueil de la petite enfance équilibré sur le territoire
					6	Préserver les services de santé
					7	Garantir une diffusion culturelle accessible à tous
				<p>S'appuyer sur des partenariats et des compétences</p>	8	Animer, gérer et évaluer le programme LEADER
					9	Promouvoir l'ouverture et les échanges